



CAHIER DES CHARGES (CCTP)

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Étude de la situation de référence de la gestion des déchets solides dans les communes de la région métropolitaine de Port-au-Prince et propositions d'actions
Bénéficiaire(s)	Mairie de Port-au-Prince et les autres mairies de zone métropolitaine de Port-au-Prince / Expertise France
Pays	Haïti
Durée de la prestation	3 mois

II. Contexte et justification du besoin

1) Contexte général

Avec une population urbaine mondiale estimée à 54 % en 2014, et prévue à 60 % en 2030, l'urbanisation est un enjeu de développement crucial pris en compte par l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec notamment l'objectif spécifique de rendre "les villes et les établissements humains" ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Le contexte urbain haïtien est en pleine transition d'une dominante rurale vers une dominante urbaine, avec une croissance des villes extrêmement rapide, tant en population qu'en surface. 57,3 % de la population totale habite désormais en ville, et 24 % vit dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), qui connaît un accroissement extraordinaire. Des 20.000 ha de terres qui se sont urbanisées depuis le séisme de 2010 dans le pays, 75 % sont dans la ZMPP ; le département de l'Ouest (chef-lieu : Port-au-Prince) concentre 78 % des migrants internes pendant cette même période. L'étalement des villes prend la forme de quartiers précaires occupant des zones à risques (inondations, éboulements...) et sans sécurité foncière. Le séisme de 2010, et l'ouragan Matthew en 2016 ont mis en exergue les défis majeurs auquel Haïti et ses villes sont confrontés en raison de l'urbanisation incontrôlée : manque de logements adéquats, d'équipements et de services urbains, taux de chômage élevé, problèmes fonciers, dégradation environnementale et insécurité croissante.

Face à ces constats, les domaines d'appui prioritaires identifiés pour le programme Urbayiti ont été la structuration institutionnelle du secteur urbain, pour améliorer l'efficacité de l'action publique, et

l'intervention opérationnelle à travers une approche intégrée (résilience et services de base, dont eau, assainissement et gestion de déchets) dans une zone définie de la ZMPP, et dans les villes de Jérémie et Les Cayes pour une approche LRRD post-Matthew.

2) Présentation du programme Urbayiti

Urbayiti est un programme de l'Etat haïtien accompagné par l'Union européenne visant à contribuer au développement économique et sociale d'Haïti et à la résilience des populations urbaines à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes.

Les objectifs spécifiques du programme sont :

- OS1 - le renforcement de la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local : structuration légale et institutionnelle du secteur, renforcement de capacités des acteurs, participation effective des citoyens et citoyennes et de la société civile à la vie urbaine ;
- OS2 - le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines : l'amélioration de l'accès aux services de base, la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et l'atténuation des risques naturels permettront d'atteindre ce deuxième objectif dans les zones ciblées (Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes).

Le programme renforcera la gouvernance du secteur urbain en intervenant à trois échelles :

- Échelle nationale pour des actions stratégiques, normatives et de développement des capacités ;
- Échelle métropolitaine ou départementale pour des actions stratégiques, de formation et d'études ;
- Échelle locale pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de renforcement des capacités (Port-au-Prince, Jérémie, Les Cayes).

Le programme Urbayiti appuie simultanément le Secrétariat Technique du Comité interministériel à l'Aménagement du territoire (ST-CIAT) dans une démarche d'expérimentation et de réflexion visant à développer une politique nationale de la Ville ainsi que le Ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications (MTPTC) à réformer le cadre réglementaire et à optimiser les outils existants, et de manière concertée le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère de la Planification et de Planification Externe (MPCE), la mairie de Port-au-Prince et les autres mairies concernées pour une meilleure gouvernance urbaine, tenant compte des questions environnementales et de la gestion de risques (gestion des déchets, mobilité, économie, ...).

Expertise France met en œuvre la composante d'appui à la gestion urbaine au niveau local et à la réalisation d'opérations municipales en appui au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et la mairie de Port-au-Prince. Les activités identifiées visent à renforcer et opérationnaliser les services de la mairie de Port-au-Prince en matière d'urbanisme et de gouvernance urbaine notamment. Ce renforcement doit lui permettre de jouer pleinement son rôle de maîtrise d'ouvrage locale. Pour cela, Expertise France s'appuie sur un large spectre d'actions possibles allant de l'appui à l'équipement des services, à des appuis techniques ponctuels, notamment en matière d'urbanisme, planification stratégique, marchés publics et Partenariats Public – Privé (PPP) ou encore des programmes de formations, visites d'études, et autres appuis techniques.

Les activités sont mises en œuvre par une cellule de pilotage composée de référents désignés par le MICT et par la commune de Port-au-Prince ainsi que d'un expert technique mobilisé par Expertise France. La présente mission sera placée sous la responsabilité de la cellule de pilotage et du chef de projet d'Expertise France.

3) Justification du besoin

Depuis la réforme législative de 2017, la gestion des déchets a été confiée au Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS). Les dysfonctionnements de ce service obligent les communes à palier avec leurs faibles moyens en organisant des opérations locales pour que leur territoire reste propre.

Cette nouvelle loi, du 17 août 2017 publiée au Moniteur le 21 septembre 2017, ne définit pas clairement la répartition des compétences entre le SNGRS et les communes. L'article 2 postule que ce service, de concert avec les collectivités locales, a la responsabilité en matière de gestion des déchets solides et que toutes activités de collecte, transport, triage, recyclage, gestion et de transformation des déchets solides relèvent de la double autorité du SNGRS et des collectivités territoriales ; cependant leur rôle n'est pas détaillé dans la suite de la loi.

Le flou dans la répartition des compétences est un frein majeur à la planification de la gestion des déchets de façon cohérente et complémentaire entre les différentes échelles d'intervention et maintient les communes dans une gestion court-termiste.

Pourtant beaucoup de littérature a été produite sur la gestion des déchets en Haïti et de fréquents partages d'expériences et ateliers ont été organisés sur ce thème, sans pour autant que des actions concrètes en découlent.

Dans le cadre du programme Urbayiti - gouvernance urbaine et villes résilientes, la Mairie de Port-au-Prince, avec d'autres Mairies partenaires de la ZMPP, en s'appuyant sur le MICT, portera au niveau de la ZMPP la réflexion sur une « stratégie » intercommunale afin d'organiser la gestion de leurs déchets. Cette démarche, fondée sur le partage des expériences réussies, devant aboutir à l'identification d'actions à mener à l'échelle de la ZMPP sur la base d'une vision précise de la situation de référence. Ces actions devront concourir directement à conforter la MPAP dans l'exercice de sa compétence « déchets ».

III. Objet de la consultation

1) Objectif général

L'objectif général de la consultation est de disposer d'un état des lieux et d'un diagnostic précis de la situation actuelle en matière de gestion des déchets solides ménagers et assimilés à l'échelle de la Commune de Port-au-Prince et plus largement à l'échelle de la ZMPP, quand cela est pertinent, de permettre de formuler des priorités en matière de réorganisation, d'appui aux filières et d'investissement nécessaires sur la base desquelles le maire de Port-au-Prince et les acteurs associés, au sein du groupe de concertation technique, prendront des décisions visant à améliorer durablement la gestion des déchets à l'échelle la plus pertinente au bénéfice de la population, dans le respect des conditions de vie et économiques des port-au-princiens, et afin d'en limiter l'impact sur l'environnement.

2) Objectifs spécifiques

L'étude de la situation de référence de la gestion des déchets solides à l'échelle de la ZMPP doit permettre de :

- clarifier le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la gestion des déchets solides ;
- quantifier et caractériser les gisements des déchets solides et estimer leur production projetée à l'horizon 2030 ;

- présenter les représentations sociales, les habitudes et les pratiques des ménages en matière de gestion des déchets solides : conditionnement/stockage temporaire, pré-collecte, valorisation/élimination des ordures ménagères ;
- décrire l'organisation des activités de pré-collecte, collecte, transfert, transport, élimination et valorisation des déchets solides, avec une cartographie des acteurs ;
- évaluer le niveau d'équipement, d'organisation et la capacité financière des acteurs et faire un inventaire des sites et infrastructures de traitement des déchets solides ;
- mettre en évidence les atouts et les contraintes de l'organisation actuelle pour formuler à la lumière des besoins actuels et à venir des propositions d'actions prioritaires et budgétisées.

Ce document comprend donc les éléments indispensables à la planification d'une gestion des déchets solides calibrée par rapport à l'accroissement urbain, l'évolution des habitudes de consommation et de vie, respectueuse de l'environnement et tenant compte de la capacité financière et technique des acteurs.

3) Résultats à atteindre

A l'issue de la mission, la mairie de Port-au-Prince sera dotée des documents/outils suivants :

- une étude de la situation de référence de la Mairie de Port-au-Prince en matière de gestion des déchets solides ménagers et assimilés, incluant un diagnostic institutionnel de la Mairie, une cartographie des acteurs et sites de décharge sauvage de la ZMPP, une caractérisation et une quantification des gisements des déchets, une évaluation des moyens financiers et des équipements mobilisés,
- une proposition de plan de pré-collecte et de collecte, avec prise en compte éventuelle des points de regroupement, les filières de valorisation et les voies d'élimination des déchets solides
- des projets de réorganisation et/ou d'investissement prioritaires et chiffrés.

En parallèle, les agents de la mairie sont associés tout au long du processus et formés à la démarche et méthodologie, les représentants désignés ont été concertés et les projets ont été discutés et prioritaires par les instances compétentes réunis dans au sein du groupe de concertation technique.

IV. Description de la mission

1) Priorités méthodologiques

Pour la mise en œuvre des activités qui concourent à l'élaboration de l'étude de la situation de référence, le consultant devra veiller aux respects des priorités méthodologiques suivantes :

- l'information, la sensibilisation et concertation sont des éléments essentiels de la réussite de cette étude. Tous les acteurs du secteur seront associés au processus aux différentes étapes et en fonction des besoins. La présentation de la méthode de travail et la restitution des résultats de l'étude et des propositions d'action sera faite auprès du groupe de concertation technique.
- la diversité des habitudes de consommation et de vie à l'échelle de la ZMPP doivent être prises en compte afin que les résultats de l'étude et les propositions qui seront formulés soient représentatifs et réalistes.

Il est attendu du consultant qu'il propose et explicite une méthodologie précise et innovante de sensibilisation et concertation multi-acteurs. Il différenciera les méthodes, les outils et les acteurs-participants en distinguant les activités relevant d'une participation active de celles relevant de l'information ou de la sensibilisation.

2) Activités et phasage

La mission est décomposée en deux phases : (i) l'état des lieux et diagnostic de la situation de référence (Phase 2), et (ii) la formulation de proposition d'actions (Phase 3). En amont de la mission, le Consultant devra soumettre, pour discussion et validation par Expertise France, un document de cadrage de la mission (Phase 1).

Les livrables qui seront produits dans le cadre des activités menées seront réunies dans un seul document.

Phase 1 : Cadrage de la mission

Cette étape préalable au démarrage de la mission doit permettre de préciser la méthodologie, le calendrier d'intervention et d'organiser la mission. Elle donnera lieu à l'organisation d'une réunion avec le groupe projet et la rédaction d'un rapport de démarrage. En amont, tous les documents et données disponibles seront remis au consultant.

Livrable de la phase 1 : Rapport de lancement comprenant à minima les éléments suivants :

- Calendrier d'intervention y compris mission terrain/travail au siège par membres de l'équipe
- Méthodologie générale de la mission y compris les outils.

Phase 2 : Etat des lieux et diagnostic

(a) Analyse de la situation d'Haïti et de la ZMPP en matière de législation sur la gestion des déchets solides

- Analyse des principaux textes et dispositions législatifs et réglementaires sur la gestion des déchets solides au niveau municipal et national.
- Analyse des implications de la situation particulière d'Haïti au regard des conventions internationales sur la gestion des déchets solides.
- Propositions et recommandations des voies d'accompagnement et de mise en application des dispositions législatives pertinentes, dans le contexte de la ZMPP.

(b) Revue des documents de planification de la gestion des déchets solides

- Synthèse et état des lieux des propositions de plans et stratégies de gestion des déchets solides au niveau de la ZMPP et à l'échelle nationale.
- Analyse des principales recommandations formulées dans ces documents.
- Proposition de pistes de révision ou de renforcement de ces propositions, dans le contexte de la ZMPP.

(c) Évaluation urbaine

- Monographie sommaire de la commune de Port-au-Prince (démographie, habitat, activités socioéconomiques, etc.).
- Évaluation des besoins en infrastructures et services sociaux (eau potable, assainissement, gestion des déchets solides, électricité, sécurité, etc.).
- Analyse des interactions de la commune de Port-au-Prince avec les autres municipalités de la ZMPP.
- Analyse du potentiel de coopération et d'échanges de la ville de Port-au-Prince avec d'autres villes d'Haïti et du reste du monde (commerce, histoire, culture, recherche, tourisme, etc.).

(d) Diagnostic municipal sur la gestion des déchets

- Présentation de la structuration de la MPAP (organisation, ressources humaines, effectif, etc.).
- Évaluation des ressources disponibles (moyens financiers, matériels, équipements, capacités techniques, etc.).
- Évaluation des besoins (matériels, équipements, infrastructures, renforcement des capacités, etc.).
- Évaluation de la situation actuelle du service public en termes de couverture et de modalités de financement.

(e) Analyse des représentations sociales des habitants de la zone métropolitaine de Port-au-Prince vis-à-vis des déchets solides et des pratiques de leur gestion.

- Présentation des représentations sociales des ménages vis-à-vis des déchets solides.
- Listes des catégories de déchets identifiées par les ménages.
- Identification des principales voies de valorisation et d'élimination des déchets par les ménages (y compris le secteur informel).

(f) Cartographie de la pré-collecte et de la collecte

- Relevé des principaux sites de dépôts sauvages dans la ZMPP.
- Relevé des sites générateurs de quantités relativement importantes de déchets solides (marchés publics, places publiques, etc.).
- Cartographie des circuits de pré-collecte/collecte dans la ZMPP.

(g) Caractérisation et quantification des gisements de déchets solides

- Proposition d'une méthodologie de caractérisation et de quantification des différentes catégories de déchets solides, suivant une approche équitablement répartie par typologie d'habitats ou par pondération représentative de la taille respective de la population des habitats existant au niveau des communes de la ZMPP, incluant aussi un plan d'échantillonnage prenant en compte la taille et les gisements de déchets solides issus des communautés et habitats urbains de la ZMPP (habitat précaire, quartier résidentiel, regroupement de centres urbains, marchés publics, etc.).
- Tri des échantillons de déchets solides, à partir des gisements retenus dans le cadre de cette activité.
- Caractérisation et quantification des gisements de déchets solides ménagers par habitant et par catégorie d'habitat au niveau des communes de la ZMPP.
- Caractérisation et quantification des gisements des autres catégories de déchets solides issus de centres urbains (hôtels, commerces, écoles, industries, hôpitaux, etc.), d'après la méthodologie retenue dans le cadre de cette activité.
- Évaluation du potentiel de valorisation des gisements de déchets solides, à partir des catégories identifiées et des filières de valorisation existantes en Haïti.

(h) Diagnostic du jeu d'acteurs publics et privés en présence

- Recensement des équipes impliquées dans la gestion des déchets solides au niveau des mairies de la ZMPP.
- Recensement des autres acteurs publics, privés, ONG, les acteurs formels et informels impliqués dans des activités respectives de pré-collecte, collecte, recyclage, compostage, production énergétique, etc.
- Présentation de projets et études de cas de coopération, partenariats et conflits existants entre acteurs publics et privés nationaux et internationaux de la gestion des déchets solides.

(i) Cartographie des projets innovants sur la gestion des déchets solides

- Présentation, description (brève) et localisation des initiatives et projets innovants en matière de pré-collecte, collecte et valorisation des déchets solides de la ZMPP.
- Identification des porteurs de ces projets.
- Évaluation du potentiel et des conditions de développement et de réplique de ces projets.

(j) Analyse du potentiel de développement des filières de valorisation des déchets solides dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince

- Revue du cadre juridique et institutionnel susceptible d'inciter les investissements et faciliter les mécanismes financiers nécessaires au développement des filières de valorisation des déchets solides.
- Recensements des acteurs et inventaires de leurs infrastructures de valorisation des déchets solides.
- Analyses des filières de valorisation des déchets solides, avec leurs atouts et contraintes (cadre réglementaire, incitation fiscale, marché, concurrence, technologie, etc.), ainsi que leur potentiel de développement.

Livrable de la phase 2 : Rapport d'analyse et de synthèse de la situation actuelle comprenant à minima les éléments suivants :

- calendrier des activités
- méthodologies détaillées des activités
- résultats des activités
- conclusion générale

Phase 3 : Formulation de propositions d'actions

Sur la base des résultats et recommandations présentés à la phase 2, le prestataire devra formuler des propositions d'actions se résumant sous la forme de fiches détaillées de projets, incluant l'intitulé, l'objectif principal, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, la durée et un budget estimatif.

Ces propositions peuvent porter sur les thématiques suivantes :

- la réorganisation du service voirie de la Mairie de Port-au-Prince.
- la mise en place par la Mairie de Port-au-Prince d'une politique tarifaire adaptée aux besoins identifiés dans le diagnostic et à la réalité socio-économique.
- le renforcement de capacités des personnels responsables de la gestion des déchets solides dans les mairies.
- des propositions techniques pour l'amélioration de l'efficacité de la pré-collecte, collecte et transport des déchets solides.
- des recommandations techniques et proposition de circuits de pré-collecte et d'établissement des points de regroupements.
- des propositions de matériels et équipements adaptés à la pré-collecte/collecte dans différents types d'habitat.
- des pistes de développement des filières de valorisation des déchets solides, en considérant la faiblesse des cadres juridiques et institutionnels au niveau national, ainsi que le contexte du marché international des produits recyclables.
- des recommandations techniques pour un aménagement *a minima* de Truitier et/ou pour en améliorer la gestion, dans le but de réduire les risques environnementaux et de santé public pour l'ensemble des habitants de la ZMPP.

- des propositions de mécanismes de partenariat public-privé et de mise en œuvre de contrats en régie ou par délégation des responsabilités de la pré-collecte/collecte, transport et traitement au profit du secteur privé.
- l'élaboration de modules de formation et de stratégies de renforcement des capacités du personnel des mairies et du secteur privé de la ZMPP, en matière de pré-collecte et collecte des déchets solides.
- des actions de sensibilisation et de communication vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

Livrable de la phase 3 : Proposition d'actions comprenant à minima les éléments suivants :

- *Identification des actions/projets à mettre en œuvre sur la base du diagnostic dans le contexte actuel général (institutionnel, socio-économique, etc.) et tenant compte de la capacité et de la volonté des acteurs*
- *Fiches de projets détaillées (5 maximum) : budget, planning, risques, montage institutionnel, etc.*

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

Lieu : La prestation sera réalisée pour partie en Haïti (Port-au-Prince) et sur le lieu de résidence du prestataire.

Période de mise en œuvre : 3 mois. Cette durée totale des études ne prend pas en compte les délais d'instruction et d'approbation des rapports. Le consultant s'engage à démarrer les études, dans un délai de deux semaines au plus tard, après la signature du contrat.

Date de démarrage estimée : début septembre 2019

Date de fin : fin novembre 2019

Durée estimée de la mission : A titre indicatif, le nombre d'homme/jour total est estimé à 90.

Coordination : Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

Laure PASQUIER (laure.pasquier@expertisefrance.fr) et Cécile HALLER (cecile.haller@expertisefrance.fr) seront les interlocuteurs du prestataire pour Expertise France

Une réunion de lancement se tiendra au démarrage de la prestation. En amont, le prestataire se sera mis en relation avec les interlocuteurs utiles pour préparer sa mission.

Une coordination étroite avec l'équipe d'Expertise France en Haïti ainsi que la mairie de Port-au-Prince et les membres du groupe de concertation technique, devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à sa finalisation. En outre, des échanges réguliers avec la Cellule de pilotage seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

VI. Expertise et profil demandés

Compte-tenu du caractère multisectoriel de l'étude, l'équipe qui sera chargée de l'exécution des prestations du présent marché devra être pluridisciplinaire et comporter des profils de formation et d'expériences adéquats, permettant de réaliser le travail dans les règles de l'art.

Le titulaire devra faire appel à des experts, ayant des profils correspondants à la nature des problématiques de l'étude, et disposant d'une expérience confirmée dans des études similaires pour le compte du secteur privé ou public.

L'équipe sera encadrée par un chef de mission, disposant *a minima* du niveau de Master en génie civil, en génie sanitaire ou en sciences de l'environnement ou autres disciplines connexes. Il devra disposer d'une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans des systèmes de gestion et de valorisation des déchets solides, et avoir participé à l'élaboration et l'exécution d'au moins trois (3) projets similaires, à titre de chef de mission.

Le chef de mission du projet assurera la direction technique et la coordination des consultants et veillera à ce que toutes les tâches prévues dans chaque phase de l'étude soient exécutées dans leurs délais. Il sera, en outre, chargé de diriger la présentation des travaux pendant les journées de concertation. Il sera l'interlocuteur du Client.

En sus, le contractant devra disposer dans son équipe au minimum des profils clés suivants les expériences suivantes :

- **Un(e) spécialiste en gestion municipale ou aménagement de territoire/urbaniste**, ayant au moins une Licence en sciences sociales ou humaines, en géographie et aménagement du territoire ou urbanisme, en politique publique ou tout autre diplôme équivalent, ayant collaboré dans au moins trois (3) projets similaires de services publics municipaux.
- **Un(e) spécialiste en gestion des affaires ou en économie**, titulaire au moins d'une Licence en Gestion des Affaires, et ayant déjà pris part à au moins deux (2) projets similaires.

Le consultant, en fonction de la méthodologie proposée pourra ajouter les profils qu'il juge nécessaire et devra en tout état de cause proposer la composition de l'équipe qui sera chargée des enquêtes terrain. Il s'appuiera pour ce faire sur du personnel ayant une expérience du contexte haïtien.